

# Séquence n° 8. L'évolution des mémoires de la Seconde guerre mondiale en France depuis 1945

## Introduction

- définition du sujet (termes et cadrage) :

En 1945, la France célèbre dans l'unanimité la fin de la guerre. On assiste à la constitution, dans l'immédiat après-guerre puis au fil du temps, de mémoires de la période. La mémoire tire sa force des sentiments qu'elle mobilise : elle installe le souvenir dans l'affectif et peut donc osciller entre amnésie et souvenir. Guère consciente de ses enrichissements et déformations successifs, elle est en évolution permanente et susceptible de longues latences et de soudaines revitalisations. Les **MEMOIRES INDIVIDUELLES**, les **MEMOIRES DE GROUPES** — qui constituent l'élément militant et moteur de la **MEMOIRE COLLECTIVE** —, la mémoire diffuse dans la collectivité tout entière se côtoient et s'interpénètrent sans se confondre ; elles puisent dans le vivier des souvenirs directs ou transmis et dans le stock d'informations reçues par des canaux ayant un statut officiel (**commémorations**, enseignement, médiatisation de la production et des débats scientifiques, etc.), qu'elles s'approprient de façon plus ou moins explicite. Ces mémoires sont donc multiples, chacune d'elles ne montrant qu'une vision partielle. S'il est impossible d'en tenter une typologie exhaustive, il est important de comprendre d'une part, que les souvenirs et la réinterprétation de ceux-ci par les **MEMOIRES INDIVIDUELLES** ou **COLLECTIVES** diffèrent selon les personnes ou les groupes et leur relation avec l'événement ; d'autre part, que des **MEMOIRES DE GROUPE** se construisent, évoluent et, éventuellement, entrent en concurrence ; enfin, qu'il est possible de faire l'histoire de ces phénomènes.

Les souvenirs contradictoires sur le rôle de chacun pendant le conflit surgissent : un « passé qui ne passe pas » selon l'expression de l'historien Henry Rousso en 1999. La France est le seul pays au monde à avoir autant de dates de **commémorations** officielles d'événements liés à la Seconde Guerre mondiale : 27 janvier (anniversaire de la libération d'Auschwitz et **commémoration** de la libération des camps), 26 avril (journée de la déportation), 8 mai (capitulation allemande), 18 juin (appel du général de Gaulle), 16 juillet (rafle du Vel d'Hiv). C'est sans doute parce que la France est le pays d'Europe qui a le plus de compte à régler avec la guerre. La France cumule tous les troubles mémoriels de l'Europe. Avec les traumatismes de la défaite humiliante de 1940, de l'Occupation, de l'Etat français, on peut parler d'un véritable empoisonnement de la mémoire française. A côté des **MEMOIRES INDIVIDUELLES**, on trouve des **MEMOIRES DE GROUPES** (mémoire repliée des prisonniers de guerre, mémoire blessée de la déportation juive et non-juive, mémoire sur la défensive des travailleurs volontaires en Allemagne et des requis du STO, mémoire motrice de la Résistance), une **MEMOIRE SAVANTE** (développée par les historiens), une **MEMOIRE OFFICIELLE** et enfin une **MEMOIRE COLLECTIVE**.

- problématique :

De 1945 à nos jours, comment le contexte national et international détermine-t-il la résurgence des mémoires de la guerre et surtout du conflit de mémoire ?

- annonce du plan :

Nous verrons d'abord comment évolue la mémoire de la Résistance. Puis nous étudierons la mémoire du Génocide.

## Leçon n° 1. La mémoire de la Résistance

La représentation collective de la Résistance n'a pas connu un parcours linéaire, tantôt influencée par la **MEMOIRE POLITIQUE** (gaulliste, communiste et vichyssoise) mais aussi par les travaux des historiens (**MEMOIRE SAVANTE**) et la **MEMOIRE OFFICIELLE**.

### 1.1. Une lecture assez unanimiste de l'Occupation (1945-1971)

#### 1.1.1. Le rôle du général de Gaulle

En juin 1944, quand le régime de Pétain s'effondre, il n'y a plus de pouvoir politique légal en France puisque la III<sup>ème</sup> République a disparu en 1940. L'absence d'Etat légitime est renforcée par le fait que dans le contexte de 1945 il est impossible d'organiser des élections. A la tête du Gouvernement Provisoire de la République Française depuis 1944, le général de Gaulle est le seul à pouvoir incarner la France et imposer le retour à l'ordre. En août 1944, le GPRF quitte Alger pour Paris et dès septembre, un nouveau gouvernement d'union nationale est constitué.

Mais l'autorité du GPRF se heurte à deux problèmes majeurs. D'abord les comités locaux et départementaux de Libération, majoritairement communistes, acceptent difficilement de reconnaître la suprématie du GPRF (querelle entre résistants de l'Intérieur et résistants de Londres). Ensuite la légalité est mise à mal par une **épuration sauvage** (exécution sommaires de près de 9000 miliciens et collaborateurs condamnés par des cours martiales improvisées). Cette épuration est accompagnée de débordements collectifs : par exemple, on tond près de 20 000 femmes qui ont eu des relations sexuelles avec les Allemands ou qui ont collaboré.

Des commissaires de la République sont nommés dans les départements pour incarner l'autorité du GPRF. Une **épuration légale** (procès) est mise en place dès novembre 1944 pour mettre fin à l'**épuration sauvage** et juger les personnalités de Vichy. **Pétain** est **jugé par la Haute cour de Justice à l'été 1945** et, malgré le fait qu'il affirme avoir voulu protéger son pays, il est condamné à mort mais gracié par de Gaulle à cause de son grand âge (il meurt en prison sur l'île d'Yeu en 1951). Pierre Laval, président du Conseil durant la moitié de la guerre, est lui exécuté fin 1945 (ainsi que l'écrivain collaborationniste Robert Brasillach). 160 000 dossiers sont instruits fin 1948 : 73 000 non-lieux, 26 000 emprisonnements, 13 000 condamnations aux travaux forcés, 40 000 dégradations nationales, 7000 personnes sont condamnées à mort (767 seront exécutées). L'épuration des cadres économiques reste rare : exceptée la nationalisation-sanction de l'entreprise de Louis Renault et des mines du Nord-Pas-de-Calais. Enfin, le GPRF est reconnu par les Etats-Unis, l'URSS et le Royaume Uni et intègre donc le camp des vainqueurs évitant ainsi une occupation militaire américaine.

A la Libération, la nation s'identifie à la Résistance et le régime de Vichy est gommé de l'histoire nationale. La mémoire résistante offre alors un cadre structurant à la **MEMOIRE COLLECTIVE** et aux valeurs des Français. Le général de Gaulle condamne le régime de Vichy, qu'il qualifie d'« autorité de fait », refuse de proclamer la république au motif qu'elle n'a jamais cessé d'exister au travers de la France libre et s'oppose à l'idée de responsabilité collective dans la mise en œuvre de la politique de Collaboration avec l'Allemagne. Le discours qu'il prononce à Bayeux en juin 1946 est dans le prolongement du discours de l'Hôtel de Ville du 25 août 1944 (où il parle de la « vraie France ») et du discours du 5 mars 1945 à Oradour (« Pour réparer et pour conserver le souvenir, il faut rester ensemble comme nous le sommes maintenant »). Il marque la fondation d'une **MEMOIRE NATIONALE**, sélective et unanimiste, qui vise à rétablir la légalité républicaine, gommer l'illégitimité de l'Etat français en procédant à une occultation de Vichy : « Jamais la France ne crut que l'ennemi ne fût point l'ennemi et que le salut fût ailleurs que du côté des armes de la liberté ». La **MEMOIRE COLLECTIVE** refuse donc l'idée qu'une majorité de Français aient adhéré au pétainisme jusqu'en 1943.

#### 1.1.2. Le succès du **RESISTANCIALISME** et le symbole du mont Valérien

Le contexte d'ensemble est favorable, jusqu'à la fin des années 1960, à cette lecture de l'Occupation. Cette mémoire est qualifiée de « **RESISTANCIALISTE** » par l'historien actuel Henry Rousso, qui désigne par ce néologisme le mythe selon lequel les Français auraient unanimement et naturellement résisté à l'occupant dès le début du conflit. Ce mythe se nourrit de la prise en charge efficace du souvenir et de la **commémoration** par le parti communiste et les gaullistes (célébration du 8 mai), de la force avec laquelle le général de Gaulle affirme l'unanimité nationale et la contribution de la France à la victoire, de la vision héroïque que diffuse majoritairement l'édition et le cinéma, à l'image de l'œuvre de René Clément (de *La Bataille du rail* en 1946 jusqu'à *Paris brûle-t-il ?* en 1966). Le mont Valérien, fort situé près de Paris dans lequel plus d'un millier d'otages et prisonniers ont été fusillés entre 1940 et 1944 est le lieu de mémoire par excellence. Après la fin de la guerre, le 18 juin 1945, le général de Gaulle tient à consacrer lui-même ce haut-lieu au cours d'une cérémonie où il allume lui-même le feu, symbole de la Résistance, qui ne doit pas s'éteindre. Le GPRF décrète qu'un monument commémoratif de la guerre 1939-1945 sera érigé. Une grande cérémonie s'y déroule le 11 novembre 1945. Quinze corps de combattants, dont les dépouilles symbolisent la campagne de 1939-1940, la France Libre, la Résistance et la Déportation, sont déposés, au cours d'une prise d'armes solennelle, à l'Arc de Triomphe puis dans une crypte provisoire au Mont Valérien. En

1952, un seizième corps, celui d'un Français résistant d'Indochine tué par les Japonais, les y rejoint. Chaque année, le 18 juin, une cérémonie au rite immuable sera organisée sous l'égide de la Chancellerie de l'Ordre de la Libération, en présence du général de Gaulle. Redevenu chef du gouvernement, le général de Gaulle décide de faire édifier, au Mont Valérien, le Mémorial de la France combattante par un décret du 25 novembre 1958. Le monument est érigé sur une esplanade de plus de 10 000 m<sup>2</sup> et est formé d'un mur de 150 mètres de long qui porte seize hauts-reliefs en bronze, oeuvres de seize sculpteurs différents, qui rappellent, par des allégories, l'héroïsme des combattants et les formes multiples du combat contre l'ennemi. Au centre, se dresse une croix de Lorraine de 12 m de haut devant laquelle brûle une flamme permanente. Le Mémorial est inauguré le 18 juin 1960, par le Président de la République. Désormais le Mémorial est le lieu de nombreuses cérémonies, en particulier celle qui commémore l'appel du 18 juin. Il faut se rappeler que les combattants de 1940 ne bénéficient pas de monuments spécifiques, à la différence de ceux de 1870 et de 1914. Dans la plupart des cas, l'on s'est limité à ajouter leurs noms sur le même monument et parfois sur la même plaque que leurs prédécesseurs de la Grande Guerre. Ils ne reçoivent donc pas un hommage spécifique, mais un hommage inclus dans un souvenir global, celui des combattants de ce que de Gaulle a appelé « la guerre de trente ans ». L'autre exemple significatif est celui du 8 mai, date de l'armistice signé à Berlin. Depuis 1945, la **commémoration** de la victoire alliée sur l'Allemagne nazie a connu bien des vicissitudes. En 1946, pour ne pas retarder l'effort de production qui conditionnait la réussite de la reconstruction économique de la France, il a été décidé de reporter la célébration de la victoire de 1945, le dimanche 12 mai. Le général de Gaulle invité par le président Félix Gouin, à participer à cette **commémoration**, déclina cette invitation et annonça que le dimanche 12 mai il se rendrait sur la tombe de Georges Clemenceau. Le 7 mai 1946, l'Assemblée Constituante a voté une loi qui fixait pour les années à venir cette **commémoration** au 8 mai si ce jour était un dimanche, ou au premier dimanche suivant le 8 mai, le même jour que la fête traditionnelle de Jeanne d'Arc, qui avait délivré Orléans le 8 mai 1429. Cet amalgame permettait de rassembler les combattants des deux guerres mondiales et d'exalter la Résistance, tout en prônant la réconciliation nationale. Ainsi, le culte de la « bonne Lorraine » a fait l'objet d'une remarquable continuité : arme de combat de la droite nationaliste et cléricale avant-guerre, utilisée par le régime de Vichy sous l'Occupation pour dénoncer à la fois l'« esprit de jouissance » et la gauche anticléricale du Front populaire, accusée d'être responsable de la défaite de 1940, le culte de Jeanne d'Arc a été repris à son compte par la gauche laïque et anticléricale, majoritaire à l'issue des élections d'après-guerre. En 1948, **FRANÇOIS MITTERRAND**, alors ministre des anciens combattants, a confirmé le caractère non férié de la célébration du 8 mai 1945. En 1951, le gouvernement a décidé de commémorer la victoire alliée de 1945 le 8 mai, sans attendre le dimanche. À la demande des associations d'anciens combattants, résistants et déportés, la loi du 20 mars 1953 a déclaré le 8 mai jour férié, mais non chômé. Après le retour au pouvoir du général de Gaulle, le décret du 11 avril 1959 a décidé que le 8 mai ne serait plus férié et qu'il serait célébré le deuxième dimanche du mois. Cette décision, qui faisait suite à la suppression de la retraite du combattant, entraîna la protestation des associations d'anciens combattants. En 1965, le 8 mai a été exceptionnellement et ponctuellement rétabli jour férié à l'occasion du 20ème anniversaire de la victoire alliée. Le décret du 17 janvier 1968 a rétabli la célébration du 8 mai, mais en fin de journée.

1.1.3. Conflits entre la mémoire gaulliste et la mémoire communiste et émergence de la **mémoire vichyssoise**

On le voit, la réalité est plus complexe qu'il y paraît. L'unanimité affichée tend à nier par exemple la spécificité du combat résistant par rapport aux autres attitudes. Au deuil inachevé des premières années (1945-1947) succède les déchirements (1947-1954) puis le temps des silences et des refoulements (1955-1971). Les déchirures de la guerre froide, les conflits coloniaux ou l'affaire de la CED se répercutent au sein des associations ou entre elles. L'année 1947 marque une bipolarisation de la mémoire résistante. Le PCF, qui se présente comme le « parti des 75.000 fusillés » (en fait 25 000 au total), est rejeté dans l'opposition, diabolisé par la droite qui l'accuse d'être l'auteur de 100 000 exécutions sommaires dans le cadre de l'**épuration sauvage** (10 fois plus que la réalité) et d'avoir tenté un « coup d'Etat bolchevique » à la Libération. On assiste donc à un retour des divisions entre la Résistance intérieure majoritairement communiste et la France Libre du général de Gaulle. Le retour de la droite sous la IV<sup>è</sup> République fait émerger une troisième mémoire à côté de cette mémoire gaulliste et de cette mémoire communiste de la Résistance. Dès 1948, des parlementaires ayant voté les pleins pouvoirs le 10 juillet 1940 deviennent ministres ; l'un d'entre eux, Antoine Pinay devient président du Conseil en 1952, et à la fin de 1953, René Coty accède à la Présidence de la République. Se développe alors la thèse vichyssoise qui met en avant le double jeu de **PHILIPPE PÉTAIN**, son rôle de « bouclier » en complément du « glaive » de De Gaulle dans le but de protéger les Français. « A quoi aurait-il servi de libérer des cimetières ? » s'était exclamé **PHILIPPE PÉTAIN** devant ses juges. **Deux grandes lois d'amnistie, en 1951 et 1953**, libèrent les derniers collaborateurs encore détenus en prison. Enfin, le retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958 en pleine guerre d'Algérie marque le triomphe de la mémoire gaulliste au moment où la France, divisée, est au bord de la guerre civile. La **MEMOIRE COLLECTIVE** retient donc cette idée que les Français étaient tous unis contre l'occupant. L'année **1964**, qui est celle du **transfert des cendres de JEAN MOULIN au Panthéon** (discours de Malraux pour élever **JEAN MOULIN** au rang de héros national de la Résistance) et de l'institution du Concours national de la Résistance et de la Déportation, marque un apogée de la **commémoration**. Vichy est considéré comme une « parenthèse » de l'histoire nationale.

## 1.2. Le **syndrome de Vichy** : « un passé qui ne passe pas » (1971 à nos jours)

Cette première phase « **RESISTANCIALISTE** » s'interrompt à la jointure des décennies 1960-1970, avec l'arrivée à l'âge adulte d'une nouvelle génération, la fin du gaullisme historique, les mutations de la mémoire juive. De 1971 à nos jours, le retour des souvenirs enfouis conduit à une tentative de réconciliation et de **repentance** inaugurée par J. Chirac en 1995.

### 1.2.1. Le « miroir brisé » : un douloureux retour des souvenirs refoulés

Trois événements, entre 1971 et 1974, en constituent des révélateurs et des détonateurs (on parle de « miroir brisé »). C'est d'abord la réception du **film de Marcel Ophüls** *Le Chagrin et la Pitié* (1971), qui remet en cause l'idée d'une France unanimement rassemblée derrière la Résistance en présentant des témoignages d'habitants de Clermont-Ferrand dont on perçoit que beaucoup ont fait preuve de lâcheté et d'égoïsme pendant la guerre. Il est cependant à noter que ce « retour du refoulé » se fait dans la douleur : le film ne sera programmé à la télé pour la première fois qu'en 1981. C'est ensuite le scandale que suscite en 1972 la grâce accordée par le président Pompidou à **PAUL TOUVIER**, ancien chef de la Milice de Lyon qui s'était enfui après sa condamnation à mort. Pompidou déclare même que la France doit « jeter le voile » sur cette période et se justifie par la nécessité de mettre fin à cette époque « pendant laquelle les Français ne s'aimaient pas ». C'est enfin l'impact de **La France de Vichy, de l'historien américain Robert Paxton, traduit en 1973** (12 000 exemplaires vendus lors du premier tirage), qui révèle la collaboration volontaire de la France et les crimes du régime de Vichy. On pourrait aussi ajouter le film de Louis Malle en 1974 (*Lacombe Lucien*) où la milice occupe même tout l'écran. D'autre part en 1975, En 1975, le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, suspend la célébration du 8 mai, déclarant qu'il était « temps d'ouvrir la voie de l'avenir », au nom de la réconciliation franco-allemande. Il a annoncé sa décision aux membres du Conseil européen en ces termes : « J'ai décidé avec le gouvernement français [présidé alors par Jacques Chirac], de ne plus commémorer désormais cet anniversaire, qui sera ainsi le 30ème et le dernier ». Cette annonce a provoqué une vive émotion dans le milieu des anciens combattants, résistants, déportés. Le 1er juin 1981, au lendemain de l'élection de **FRANÇOIS MITTERRAND** à la présidence de la République, le nouveau secrétaire d'État aux anciens combattants a annoncé qu'une loi allait rétablir le 8 mai comme **commémoration** nationale. La loi du 23 septembre 1981 a redonné au 8 mai son caractère férié, qu'il a conservé depuis. On se souvient aussi que, dans le débat récent (2003) relatif à la suppression d'un jour férié afin de financer le plan d'aide aux personnes âgées, le gouvernement Raffarin avait, avant de se décider pour le lundi de Pentecôte, envisagé de remettre en cause le caractère férié du 8 mai. La **mémoire vichyssoise** est donc définitivement discréditée.

### 1.2.2. De la reconnaissance progressive de la responsabilité de la France à une culpabilisation obsédante

La relecture historique des années noires, entamée à la fin des années 1960 et au début des années 1970 puis relayée par l'enseignement au début des années 1980, contribue à fonder ce tournant et le conforte. D'autre part, toujours dans les années 1980, voit le jour un intérêt nouveau pour la mémoire comme objet historique : l'entreprise de Pierre Nora dans *Les lieux de mémoire* (1985) en marque le point de départ. Pierre Nora et ses collaborateurs visitèrent d'abord les lieux de la mémoire républicaine et plus généralement nationale. En définissant la mémoire comme "présence du passé dans le présent", ils mirent en valeur le lien entre mémoire et politique et établirent définitivement en France la théorie constructiviste qui fit des identités collectives un produit historiquement et socialement déterminé. Enfin, si de De Gaulle à **FRANÇOIS MITTERRAND**, les chefs d'Etat ont toujours refusé de reconnaître la responsabilité collective de la France, le 1er septennat de **J. Chirac** marque une rupture dans la tradition gaulliste avec une reconnaissance progressive de la responsabilité de la France, l'administration française, la faute collective. Le **16 juillet 1995**, le nouveau Président avoue, **lors de la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv** : « Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'Etat français ».

La représentation dominante diffuse désormais une double culpabilité obsédante : avoir accepté le régime, n'avoir pas su ou pas voulu accepter la vérité ni punir les coupables. La couverture du *Nouvel Observateur* de juin 1990, montrant la poignée de main de **RENE BOUSQUET**, secrétaire général de la Police du gouvernement de Vichy avec Karl Oberg, chef des SS, révèle au grand public la collaboration et montre l'audience que cette question commence à avoir dans les médias. Ce contexte est encore troublé par la série de polémiques qui affectent la Résistance durant les années 1990. Des travaux d'historiens, des témoignages montrent que l'idée d'une Résistance unie et héroïque n'était qu'un mythe. On assiste à des accusations de trahison concernant l'arrestation de **JEAN MOULIN** par la Gestapo, des soupçons de liens entre **JEAN MOULIN** et les services de renseignements soviétiques, des conflits entre les mouvements de résistance (affaire des époux Aubrac). L'image de la Résistance tend ainsi à devenir une nouvelle manifestation du **syndrome de Vichy**. A ces polémiques il faut ajouter le cas de **FRANÇOIS MITTERRAND**. Cet ancien brillant fonctionnaire de Vichy, décoré de l'Ordre de la Francisque par **PHILIPPE PETAIN** lui-même, n'entra en résistance qu'en 1942. Les dernières années de sa présidence de la République sont perturbées par la révélation des gerbes qu'il dépose sur la tombe du Maréchal (1992) et de son passé vichyste (*Une jeunesse française*, livre de

Pierre Péan sorti en 1994, écrit en collaboration avec *FRANÇOIS MITTERRAND* deux ans avant sa mort). En 1996, Lionel Jospin, chef du PS, parle de « droit d'inventaire » à propos du passé de *FRANÇOIS MITTERRAND*.

### 1.2.3. Un passé en train de passer ?

Une nouvelle représentation, plus équilibrée, est peut-être en cours d'élaboration : après avoir sacralisé la face noble puis la face noire de l'attitude des Français, elle renoue avec la Résistance comme fait historique, admet mieux la diversité des parcours et les inévitables divergences internes, comprend l'extraordinaire difficulté du choix et du combat des résistants et la dignité de leur « non ». Elle montre même que l'on a pu être maréchaliste et résistant (Henry Frenay ou le colonel Paillolle), servir Vichy puis la résistance (Juin, De Lattre de Tassigny, Couve de Murville), être pétainiste et résistant (*FRANÇOIS MITTERRAND*). Surtout elle montre l'infinie variété des comportements, au-delà du couple résistant-collaborateur, distinguant mieux la pensée et l'action, le dire et le faire. Bien des indices semblent donc indiquer qu'il y a eu, dans les dernières années du vingtième siècle, une rupture mémorielle majeure et probablement irréversible. Alors qu'elle froissait encore les esprits en 1994, l'invitation du Chancelier allemand aux commémorations du débarquement du 6 juin ne pose pas de problème majeur en 2004. On peut donc risquer l'hypothèse que le passé est en train de passer ou est sur le point de l'être.

## Leçon n° 2. La mémoire du Génocide

### 2.1. Dans l'après-guerre, la singularité du génocide est peu reconnue (1945-1961)

#### 2.1.1. Une mémoire juive du Génocide qui n'émerge pas dans la société française

Dans les toutes premières années de l'après-guerre, on assiste à l'émergence d'une mémoire juive du Génocide. Le besoin de témoigner se concrétise par des cérémonies, des plaques commémoratives, des monuments, des livres du souvenir. Les associations juives véhiculent des mémoires individuelles, sont des lieux d'entraide qui témoignent d'un besoin de se retrouver. Mais elles souhaitent aussi, et surtout, affirmer leur appartenance à la communauté nationale : leurs urgences vont en fait à la reconstruction. Cette dualité entre une mémoire juive qui n'a pas pour objet de s'adresser au pays et une volonté intégratrice fait que cette mémoire du Génocide n'émerge pas dans la société française. Primo Levi ne rencontre aucun lecteur. *Si c'est un homme*, publié en 1947 ne se vend pas et le livre finit au pilon. Les nombreux témoignages, difficilement reçus par la société, se tarissent ensuite.

#### 2.1.2. L'amalgame déporté résistant/racial et camp de concentration/d'extermination

Dans l'après-guerre, la singularité du génocide est donc peu reconnue : il est inclus dans la déportation, voire dans la somme des souffrances de l'Occupation. La figure de référence du déporté est celle du résistant et l'amalgame est fait entre tous les types de camps, dont Buchenwald ou Dachau, selon les sensibilités, constituent les exemples emblématiques. Le mémorial de Buchenwald du cimetière du Père-Lachaise, à Paris représente un groupe de déportés squelettiques dont l'un paraît mort. À Buchenwald même, les bas-reliefs du chemin des Stèles et le groupe de statues de Fritz Cremer, dans le style du réalisme socialiste, au pied du grand clocher du Mémorial, montrent une autre histoire avec des déportés résistants, en armes, qui ont la force de combattre. C'est que les mémoires de Buchenwald restent contradictoires entre celles du Grand camp ou du Petit camp, des commandos d'usines, de terrassements ou de tunnels. Au demeurant, les rescapés de ces centres d'extermination occupent une place modeste au sein de l'ensemble de ceux qui reviennent de déportation : 54 % du total des partants, mais 6 % des survivants. Autres indices de cette difficulté à faire émerger alors une mémoire spécifique de la déportation raciale : l'on détruit, en 1953, le Vel d'Hiv, rue Nèlaton, dans le XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris sans que cela provoque apparemment de troubles de conscience ; quant à Izieu, il est alors ignoré. *Nuit et Brouillard (1956), d'Alain Resnais et Jean Cayrol*, qui concerne le système concentrationnaire dans son ensemble et présente une vision univoque du camp de concentration (et non d'extermination) et du déporté (résistant), apparaît révélateur de cette période d'une quinzaine d'années (la censure avait fait disparaître la présence de képis français au départ des camps).

### 2.2. La mémoire du Génocide devient constitutive de l'identité juive et revendique sa place dans la société (1961-1978)

#### 2.2.1. Le début de l'**ERE DU TEMOIN**

La décennie 1960 marque un tournant et une redécouverte. C'est d'abord en Israël que le changement intervient. S'y tient en 1961 le procès d'Adolf Eichmann, organisateur de la « solution finale », qui ouvre l'**ERE DU TEMOIN** porteur d'histoire. Ce procès repose presque exclusivement sur la déposition des survivants : 111 victimes témoignent au procès. Hannah Arendt, philosophe et journaliste couvre le procès pour le Washington Post et s'interroge sur la banalisation du mal dans le système nazi. Pour la première fois, la mémoire juive apparaît donc sur le devant de la scène. Eichmann est pendu à Jérusalem.

#### 2.2.2. La mémoire du Génocide revendique sa place dans la société

En 1962, parmi les rapatriés d'Algérie, on compte de nombreux juifs (sépharades).

De plus, la guerre des Six Jours en 1967 constitue ensuite une étape majeure à cause de l'anxiété qu'elle suscite pour le jeune État d'Israël ; elle est d'autant plus vécue comme une seconde menace décisive contre le judaïsme, que l'évaluation que fait de Gaulle de la situation choque. La mémoire du Génocide devient constitutive de l'identité juive et revendique sa place dans la société. En 1972 est créée *l'Association des filles et fils des déportés juifs de France, fondée par Béate et SERGE KLARSFELD* qui vont passer leur vie à traquer les criminels contre l'humanité dans le monde entier.

### 2.3. La mémoire de l'extermination est appelée à nourrir l'engagement pour le présent (1978 à nos jours)

#### 2.3.1. Les débuts de la médiatisation du Génocide

Une troisième époque s'amorce à partir de la fin des années 1970. Des raisons de natures différentes concourent à libérer la parole des survivants et à l'investir d'une grande responsabilité. Le contexte national se prête à cette

reconnaissance. Ce changement survient d'abord à partir du débat enclenché par la projection du feuilleton *Holocauste* de l'Américain Marvin Chomsky (1978). En 4 épisodes, *Holocauste* raconte le destin tragique d'une famille juive allemande anéantie par les nazis. C'est la première fiction télé à évoquer les camps de la mort et elle eut un énorme retentissement en Allemagne. L'année 1978 est aussi marquée par un immense scandale lorsque l'ancien responsable du Commissariat aux questions juives sous Vichy, Darquier de Pellepoix, déclare qu'« à Auschwitz, on n'a gazé que les poux ». Ces remises en cause « **néga­tionnistes** », qui réfutent l'existence des chambres à gaz, provoquent une prise de conscience de l'opinion publique du génocide.

On assiste en effet à une série de procès de crime contre l'humanité qui font évoluer la **MEMOIRE COLLECTIVE**.

### 2.3.2. La série de procès de crime contre l'humanité

En 1979, Jean Leguay, haut fonctionnaire de police qui supervisa la rafle du Vel d'Hiv, est le premier Français à être inculpé pour crime contre l'humanité (il meurt en 1984 avant son procès). En 1983, **KLAUS BARBIE**, ancien SS qui dirigea la Gestapo de Lyon au moment de l'arrestation de J. Moulin, est inculpé à son tour et son **procès**, enregistré pour la postérité, a lieu **à Lyon en 1987** (condamné à perpétuité, il meurt en prison en 1991). C'est en 1987 que Henry Rousso et les chercheurs de l'Institut du Temps Présent s'attaquent à la période de Vichy sous l'angle des mémoires dans un livre qui fait date : *Le syndrome de Vichy* (1990). L'ouvrage, paru au milieu de la vague des grands procès, suscita de vives controverses et de nombreux travaux. Les historiens, appelés à la barre, se retrouvèrent mêlés aux débats épineux sur la responsabilité de l'État français notamment, au risque de perdre de vue la spécificité de leur travail. En 1989, **PAUL TOUVIER** est arrêté dans un prieuré de Nice (soutien d'hommes d'Eglise) et inculpé de crimes contre l'humanité. Le non-lieu prononcé en 1992 provoque un scandale dans l'opinion mais est ensuite cassé et en 1994 **PAUL TOUVIER** est le premier Français à être reconnu coupable de crimes contre l'humanité (condamné à perpétuité, il meurt en prison en 1996). **RENE BOUSQUET**, ancien secrétaire général de la police de Vichy, voit son procès repoussé (protections de **FRANÇOIS MITTERRAND**) et meurt assassiné chez lui en 1993, deux ans après son inculpation. Enfin **MAURICE PAPON**, ancien secrétaire général de la préfecture de Gironde ayant participé à la déportation des juifs, est jugé en **1997**. Le **procès Papon** est d'autant plus complexe que cet homme avait effectué une brillante carrière politique après la Libération. A la Libération, il était arrivé à se faire reconnaître résistant et fut nommé préfet des Landes, puis de Corse et en Algérie. En 1961, il était devenu préfet de Police de Paris sous de Gaulle au moment des ratonnades du métro Charonne. Député RPR, il fut ministre du Budget de Raymond Barre. C'est en 1981 que le *Canard enchaîné* avait révélé son implication dans la déportation des Juifs. Il est inculpé une première fois en 1983 pour avoir participé à la déportation de 1690 juifs. Son procès en 1997 évoque le problème de l'obéissance des fonctionnaires à des ordres immoraux (notion de « crime de bureau ») et le condamne à 10 ans de prison pour complicité de crime contre l'Humanité. Mais sa remise en liberté pour raisons de santé, fin 2002, fait scandale. Tous ces procès mettent en évidence la collaboration active de Vichy mais aussi les complicités dont ont pu bénéficier ces hommes après la Libération.

### 2.3.3. La mémoire du Génocide devient un impératif social

L'attente de la reconnaissance de la spécificité du génocide et des responsabilités de Vichy et la libération de la parole sont d'autant plus fortes que la renaissance de l'extrême droite en France dans les années 1980 renforce la prise de conscience des Français juifs de la nécessité de conserver une mémoire du génocide. Cela se traduit par un énorme travail documentaire (publications de plus en plus nombreuses des historiens sur le sujet) et l'intervention de témoins dans les débats télévisuels et auprès des jeunes dans les établissements scolaires. En **1985**, les 9 heures du **film Shoah de Claude Lanzmann** ouvrent un débat sur le rôle des images et de la parole. En 1985 est aussi traduit le livre de l'historien Raoul Hillberg (*The Destruction of the European Jews*, Chicago, 1961). Grâce à ces avancées, la **MEMOIRE COLLECTIVE** des années 1940-1944 évolue. En **1990**, la **loi Gayssot** stipule que la négation des crimes contre l'humanité est un délit. La responsabilité de l'État français dans la persécution est réévaluée, ce que marque chaque année à partir de 1993 une journée commémorative : le 16 juillet devient journée nationale des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite « gouvernement de l'Etat français ». Le 16 juillet 1994 un monument commémoratif est inauguré à l'emplacement du vélodrome d'Hiver. A partir de 1995, J. Chirac puis les gouvernements successifs reconnaissent progressivement la responsabilité de la France dans la mise en œuvre du génocide par les nazis. En 1996, la France finit de réparer les spoliations des biens juifs. En 1997, l'Eglise de France fait une "déclaration de **repentance**" à Drancy : « nous devons reconnaître que l'indifférence l'a largement emporté sur l'indignation et que devant la persécution des juifs, le silence a été la règle et les paroles en faveur des victimes, l'exception ». En 1997, L. Jospin, premier ministre, reprend le terme d' « irréparable » en précisant que « pas un soldat allemand n'a été nécessaire à l'accomplissement de ce forfait ». Se met peu à peu en œuvre un impératif social, qui tend à devenir un devoir civique : la mémoire de l'extermination est appelée à nourrir l'engagement pour le présent. En 2000 une loi rectifie l'objet de la journée 16 juillet, dédiée « à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et [en] hommage aux "Justes" de France ». À l'heure où les derniers témoins, résistants et survivants des camps, commencent à disparaître, la République se montre ainsi

soucieuse de transmettre aux jeunes générations une mémoire de la guerre dans laquelle l'ensemble des Français puisse se reconnaître et se rassembler autour de valeurs communes. En janvier 2005, est inauguré le Mémorial de la Shoah à Paris, sur le site du Mémorial du Martyr juif inconnu, qui avait été édifié en 1956 à l'initiative d'Isaac Schneersohn. Sur le Mur des noms ont été gravés ceux de 76000 juifs, dont 11 000 enfants, déportés de France vers les camps d'extermination nazis. La mémoire du Génocide tend même à devenir plurielle puisqu'on assiste au réveil de la mémoire d'autres communautés oubliées ou occultées jusque là, même si leur extermination n'a pas toujours eu le côté « systématique » de celle des juifs : Tsiganes, « Noirs », homosexuels, témoins de Jéhovah... Depuis la fin des années 1990 cependant, l'expression de nouvelles formes d'antisémitisme a ravivé les passions.

## Conclusion

- réponse à la problématique :

En 1945, le général de Gaulle, considéré comme le « libérateur du territoire » jette les bases d'un renouvellement et d'un approfondissement de la démocratie française. Commence alors un long et lourd **TRAVAIL DE MEMOIRE** pour assumer les crimes de Vichy et les divisions de la Résistance. Parallèlement, le génocide des Juifs entre progressivement dans la **MEMOIRE COLLECTIVE**. En fait, si la mémoire n'éclaircit pas nécessairement la nature du passé, elle nous apprend beaucoup sur notre temps présent. Ainsi, la mémoire de Vichy fut l'objet d'une occultation à une époque où primait dans un premier temps le désir de panser les plaies de la guerre et dans un second de profiter pleinement d'une prospérité retrouvée. Refoulé, Vichy ne demandait qu'à forcer une conscience coupable d'avoir trahie ses valeurs, oubliée les victimes et sous-estimée le danger que représente pour toute nation de fonder sa cohésion sur un mensonge car taire Vichy, c'était aussi faire le lit d'une extrême droite française revenue en force par les urnes. La mémoire reste encore un enjeu politique essentiel. Les exemples de « dérapages » souvent contrôlés de certains hommes politiques voire d'humoristes montrent la nécessaire réflexion sur les enjeux de la mémoire et surtout sur les faits et les analyses de la science historique. Le **DEVOIR DE MEMOIRE** doit être un instrument de vigilance pour le temps présent. Mais au-delà du « **DEVOIR DE MEMOIRE** », il y a un « devoir de connaissance » et un « devoir d'histoire ». Si l'on ne sait pas tout sur la Seconde guerre en France, on sait désormais beaucoup, sans doute l'essentiel, et il y a donc peu de chances que puissent s'opérer des découvertes fondamentales qui bouleverseraient de fond en comble le champ de vision. Même si « la France a encore mal à sa Seconde Guerre mondiale » comme l'écrit l'historien Robert Franck dans *La France des années noires*, on peut se demander si son passé n'est pas en train de passer ou n'est pas sur le point de l'être.

- ouverture du sujet :

Il en est un autre qu'il serait bon d'étudier aussi sous le prisme des **MEMOIRES MULTIPLES** : la guerre d'Algérie.



Fiche bilan - Séquence n° 8 : **L'évolution des mémoires de la Seconde guerre mondiale en France depuis 1945**

<p><i>Notions de base :</i>  <b>MEMOIRES MULTIPLES</b>  <b>MEMOIRE INDIVIDUELLE / DE GROUPES / SAVANTE / POLITIQUE / OFFICIELLE / COLLECTIVE / NATIONALE</b>  <b>TRAVAIL DE MEMOIRE</b>  <b>DEVOIR DE MEMOIRE</b>  <b>RESISTANCIALISME</b>  <b>ERE DU TEMOIN</b></p> <p><i>Notions secondaires :</i>  <b>épuration sauvage / épuration légale</b>  <b>mémoire vichyssoise</b>  <b>Justes</b>  <b>négaționnisme</b>  <b>commémoration</b>  <b>syndrome de Vichy</b>  <b>repentance</b></p> <p><i>Vocabulaire spécifique :</i>  génocide  déporté politique  déporté racial  parti des « 75 000 fusillés »  indignité nationale  « Solution finale »  Shoah  imprescriptible</p> <p><i>Sigles :</i>  STO  GPRF</p> <p><i>Lieux clés :</i>  Le Vel' d'Hiv' / Drancy / Izieu / Oradour-sur-Glane  Le mont Valérien, près de Paris  Le Panthéon (J. Moulin)  Le mémorial du martyr juif inconnu à Paris devenu Mémorial de la Shoah</p>	<p><i>Repères chronologiques :</i></p> <p><b>1945 : Procès des dirigeants de Vichy (Pétain condamné à mort mais gracié, Laval exécuté)</b>  1946 : Fin du procès de Nuremberg  <b>1951 et 1953 : Amnistie des derniers collaborateurs encore détenus en prison</b>  <b>1956 : Nuit et Brouillard, d'Alain Resnais et Jean Cayrol</b>  1960 : Inauguration du Mémorial de la France combattante sur le mont Valérien  1961 : Procès Eichmann en Israël  <b>1964 : Transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon</b> et institution du Concours national de la Résistance et de la Déportation ; loi sur les crimes de guerre imprescriptibles  <b>1971 : Le Chagrin et la Pitié de Marcel Ophuls</b>  <b>1972 : Création par SERGE KLARSFELD de l'association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France</b> ; grâce présidentielle accordée à <b>PAUL TOUVIER</b></p> <p><b>1973 : La France de Vichy de R. Paxton</b>  1978 : <i>Holocauste</i> de Marvin Chomsky  <b>1985 : Shoah de Claude Lanzmann</b>  <b>1987 : Procès de Klaus Barbie</b>  <b>1990 : La loi Gayssot condamne les affirmations négationnistes</b>  1993 : Le 16 juillet (jour de la rafle du Vel d'Hiv) devient journée nationale des persécutions racistes et antisémites ; René <b>RENE BOUSQUET</b> est assassiné durant son procès  1994 : Paul Touvier est le premier Français à être reconnu coupable de crimes contre l'humanité  <b>1995 : Le 16 juillet, le nouveau Président J. Chirac déclare que l'Etat français a secondé les nazis dans le Génocide</b>  1997 : L'Eglise de France fait une déclaration de <b>repentance</b> condamnant le silence de nombreux prêtres  <b>1997-1998 : Procès de MAURICE PAPON à Bordeaux, condamné à 10 ans de prison</b>  2005 : inauguration du Mémorial de la Shoah à Paris  2007 : hommage aux Justes de France (18 janvier)</p>
--	---

<p><i>Personnages clés :</i>  <b>KLAUS BARBIE</b>  <b>RENE BOUSQUET</b>  <b>SERGE KLARSFELD</b>  <b>FRANÇOIS MITTERRAND</b></p>	<p><b>JEAN MOULIN</b>  <b>MAURICE PAPON</b>  <b>PHILIPPE PETAIN</b>  <b>PAUL TOUVIER</b></p>
---	--

<p><i>Documents de référence :</i></p> <p>Les discours de De Gaulle à l'Hôtel de Ville (25 août 1944), le 12 septembre 1944, à Oradour (5 mars 1945) et à Bayeux (juin 1946)  Extraits de Robert Aron, <i>Histoire de Vichy</i>, 1954 qui réhabilite Vichy  Discours d'A. Malraux (19 décembre 1964) lors de la panthéonisation de J. Moulin  Affiche du film d'Ophuls <i>Le chagrin et la pitié</i> (1971) et réponses de l'auteur aux questions de lycéens (1980)  Conférence de presse du Président Pompidou le 21 septembre 1972  Entretien avec Simone Veil (10 juin 1990)  Déclaration de <b>FRANÇOIS MITTERRAND</b> du 14 juillet 1992  Discours de J. Chirac le 16 juillet 1995 commémorant la rafle du Vel d'Hiv  Déclaration de <b>repentance</b> de l'Eglise de France (Drancy, le 30 septembre 1997)  Discours de J. Chirac lors de l'inauguration du centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane (16 juillet 1999)  Extraits de la préface de <i>Dites-le à vos enfants</i>, de <b>SERGE KLARSFELD</b> (2000)</p>
---

